



Problème avec le mandataire Judiciaire

Par **rayondesoleil**, le **29/04/2014** à **16:22**

Bonjour,

Mon conjoint Maître Chien depuis 11 mois dans une Société de Gardienne (06) "la TELESURVEILLANCE" et ceux jusqu'au 18.03.2014, c'est que Cette Société de Gardiennage est mise en liquidation judiciaire depuis le 28.03.2014, Me CARDON Didier liquidateur judiciaire situé au CANNET (06) a été mandaté par le Tribunal de Commerce, ce dernier et ses acolytes ne répondent ni au téléphone, ni au mail, je reste dans l'incertitude d'avoir un jour mon dû et tout le blabla administratif, la seule réponse que j'ai pu obtenir est qu'ils ne savent pas eux-mêmes si l'AGS a débloqué les fonds, je ne sais pas si les créances des salariés ont été transmises, ça fait 6 semaines que je suis au courant, ça fait 1 mois que je reste dans l'attente, d'une lettre, d'un RDV, d'un chèque mais personne ne répond, ils restent dans le silence où me demande de contacter mon ex employeur qui a mis la clef sous la porte, je doute réellement de leurs compétences. Ils ont normalement 15 jours, pour me dire qu'ils existent bien, et qu'ils prennent les choses en mains, j'ai juste l'impression que les secrétaires me font tourner en bourriques pour juste gagner du temps. La situation commence à être dramatique, mon frigo est vide, mon ventre crie famine, j'ai un loyer de retard et un découvert que ma banque tolère pour le moment. Pourriez vous m'indiquer les démarches qui pourrait et devrait les faire bouger. Merci bien de vos réponses. RAYON

Par **louison123**, le **29/04/2014** à **16:52**

Essayez de contacter le centre de gestion et d'étude AGS pour savoir s'il y a eu une avance de fonds :

<http://www.ags-garantie-salaires.org/Le-reseau-de-la-DUA.html>

Par **rayondesoleil**, le **29/04/2014** à **16:54**

Merci, je leur ai demandé les coordonnées de l'AGS concerné, mais la secrétaire m'a dit que nous n'avons pas le droit de les contacter. Bien à vous Nat

Par **louison123**, le **29/04/2014** à **17:00**

Ben vous avez un n° de tel (suivant région) sur le site, rien ne vous empêche de les apl.
Maintenant les MJ sont débordés...

Par **rayondesoleil**, le **29/04/2014** à **17:11**

J'ai envoyé un mail on verra bien. Qui ne tente rien n'a rien. le temps devient une éternité, c'est long trop long, surtout quand tout le monde reste dans le silence. Horrible à vivre.

Par **mickael muller**, le **22/09/2014** à **02:27**

Bonjour Madame ,MONSIEUR je viens de tomber sur vos ecrits sur internet
je suis tres embété avec un mandataire judiciaire
il veut la mort de mon entreprise , ce serait bien long a tous vous détaillez ici , mais pour vous
resumez :

Sur un plan de redressement de 10000 et des , il me demande 4500 euros d'honoraires , ça
me plombe profondemment , il n y aucuns avocats qui veut me prendre comme client ,
aucuns , car j'en cherchais un pour porter plainte contre lui vis a vis de ça , j'ai porter plainte
seul aupres du procureur de la republique , j'attends la réponse , que puis je faire d'autres s'il
vous plait ? ce mandataire me porris vraiment la vie et n est absolument pas la pour m aider ,
la chambre des mandataires et le tribunal de commerce n en parlons meme pas !!! pffff

je reste a votre disposition

en vous remerciant pour votre reponse

sinceres salutations

MICKAEL MULLER

Par **Justicetruand**, le **24/08/2016** à **17:52**

M. Didier CARDON mandataire judiciaire Nous fait ATTENDRE depuis 20 ANS. Aucune
réponse à nos courriers, à notre avocat malgré les relances...Il a même été condamné sur le
fondement de l'article 700 du NCPC à la somme de 2000 euros

Nous venons de faire une réclamation auprès du Procureur d le République de GRASSE.